

Honoraires de TRANSACTION T.T.C à la charge du vendeur

(TVA au taux actuel de 20%)

<u>Sur vente IMMEUBLE</u>	<u>Sur vente TERRAIN</u>
Jusqu'à 64.999€ 5.000€	Jusqu'à 59.999€ 5.000€
De 65.000€ à 99.999€ 6.000€	De 60.000€ à 79.999€ 6.000€
De 100.000€ à 129.999€ 8.000€	De 80.000€ à 99.999€ 7.000€
De 130.000€ à 299.999€ 7 %	De 100.000€ à 119.999€ 8.000€
De 300.000€ à 449.999€ 6 %	De 120.000€ à 149.999€ 10.000€
A partir de 450.000€ 5 %	A partir de 150.000€ 7 %

<u>Sur vente COMMERCE :</u>	
Jusqu'à 50.000€ 5.000€	8 %
A partir de 50.001€	

Estimation SANS mise en vente : 200€

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial
Barème applicable le 13/01/2026

- SARL LECLA au Capital social : 10.000,00 euros - Adresse du siège social : 2 Place Ollier 07140 Les vans - Représentant légal : Didier ESTIVAL et Nicolas SAUTEL - Responsable d'agence : Didier ESTIVAL et Nicolas SAUTEL - RCS : 803192830 - Tribunal de commerce d'immatriculation du RCS : Aubenas - Numéro TVA :FR 47803192830 - Numéro de carte professionnelle : 265T - Adresse postale de la préfecture de délivrance de la carte professionnelle : PRIVAS (07000) - Montant de la garantie financière : 300.000,00 € - Norm de l'établissement émetteur de la garantie financière : Socaf 26 avenue de Suffren - 75015 PARIS

HONORAIRES DE GESTION	
Honoraires de gestion courante pour 1 lot	8 % TTC sur les encaissements mensuels
Honoraires de gestion courante à partir du 3ème lot	7 % TTC sur les encaissements mensuels
Garantie des Loyers impayés avec notre partenaire GarantMe	3 % TTC du loyer charges comprises

HONORAIRES DE LOCATION	
<u>Habitation principale</u>	
<i>Le montant des honoraires de location ne peut excéder le montant du loyer</i>	
Entremise et négociation	À la charge du bailleur 10€ TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	À la charge de chacune des parties 4€ TTC par m ² habitable
État des lieux	À la charge de chacune des parties 3€ TTC par m ² habitable
<u>Locaux commerciaux, professionnels, d'activités</u>	
Visite, constitution du dossier, rédaction des actes : 8 % TTC des loyers annuels à la charge de chacune des parties	
Etat des lieux : 3€ TTC du m ²	

HONORAIRES DIVERS		
Frais de dossier contentieux	Forfait de 360€ TTC	Frais de gestion de sinistre d'assurance Forfait de 360€ TTC
Frais d'arrêt de gestion	50€ TTC	Frais d'établissement et d'envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers 50€ TTC / an

Barème applicable 22/05/2024